



République française  
Département des Vosges  
Commune de Montmotier

Conseil municipal N°01/2021 du jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021

JEAN PIERRE POIROT  
2021.04.12 17:02:11 +0200  
Ref:20210412\_150201\_1-1-O  
Signature numérique  
le Maire

**Nombre de conseillers**

- En exercice 7
- Présents 5
- Votants 4
- Absents 0
- Exclus 1

Date de convocation : jeudi 25 mars 2021.

Date d'affichage : lundi 12 avril 2021.

Le premier avril deux mille vingt et un, à dix-sept heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire

**Etaient présents** :

Mesdames Anne Marie LHUILLIER et Raymonde POIROT.  
Messieurs Bruno JOLLY, Jean-Pierre POIROT et Maxime ZIELONY

**Absent non-excuse** : Madame Andréa ROUME et Monsieur Michel TRONCHE.

**Procuration** : néant

---

**Délibération N°02/2021 APPROBATION DU ADMINISTRATIF 2020**

Monsieur Maxime ZIELONY, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Montmotier, présente au Conseil municipal le compte administratif 2020 du budget principal de la commune qui se résume ainsi :

	Résultat au 31 décembre 2019	Résultat au 31 décembre 2020	Résultat de clôture 2020
FONCTIONNEMENT	104 870.60 €	6 201.53 €	90 225.28 €
INVESTISSEMENT	31 653.15 €	-36 853.05 €	-5 199.90 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence du Maire, **APPROUVE à l'unanimité** le compte administratif 2020 du budget principal.

Copie pour impression  
Réception au contrôle de légalité le 12/04/2021 à 17h10  
Référence de l'AR : 088-218803112-20210401-022021-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture d'Epinal le  
Publié ou notifié le 12 avril 2021.